

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame STRUYF - DE BEHAULT demeurant Venelle Notre-Dame des Champs 80 A à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Chemin Fond Noël à 1300 Wavre et cadastré division 2, section I n°155A.

Le projet consiste en la construction d'une maison unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

- Un gabarit R+1+toit à 2 façades, avec une hauteur sous corniche du volume principal depuis le niveau de la rue de 7m95 et 4m80 depuis le niveau 0m00 du seuil du rez-de-chaussée ; Un gabarit R0 ayant une hauteur d'acrotère depuis le niveau 0m00 de 3m25 ;
- Un volume à toiture à double pente ; un volume secondaire au rez-de-chaussée à toiture plate ;
- Un parement en brique de teinte rouge brun nuancée ; une toiture en tuile de teinte noire ; des corniches et descentes d'eau en zinc de ton naturel ; les menuiseries extérieures en pvc ton gris moyen ; des seuils et appuis en pierre bleue ;
- Une emprise au sol d'environ 114 m<sup>2</sup> ;
- Des emplacements de parkings (2 emplacements extérieurs) ;
- Un chemin d'accès en gravier.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 7 au 21 juin 2024 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 27 mai 2024